



BIENS
IMMOBILIERS
ESTIMATIONS
NÉGOCIATIONS
et bien plus.

BAREME DES HONORAIRES à partir du **01 mars 2023** à la charge de l'acquéreur*

« Agence de Laval »

1/ Sur les transactions de biens immobiliers anciens**

Montants nets des transactions	Honoraires TTC (TVA 20%)
< 62.500 €	Forfait de 5.000 €
de 62.501 € à 100.000 €	8%
de 100.001 € à 200.000 €	7%
de 200.001 € à 300.000 €	6%
de 300.001 € à 1.000.000 €	5%
> 1.000.000 €	4%

2/ Sur les transactions de fonds de commerce, entreprises, droits au bail, locaux commerciaux**

Montants nets des transactions	Honoraires HT
de 1 € à 100.000 €	10%
de 100.001 € à 200.000 €	9%
de 200.001 € à 400.000 €	8%
de 400.001 € à 1.000.000 €	6%
> 1.000.000 €	5%

3/ Sur les locations (Baux soumis aux dispositions de la loi 89-462 du 06/07/1989)

Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.
Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du bailleur	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.

*Les honoraires des biens exceptionnels, des garages, parkings et places de stationnement sont à la charge des vendeurs

** Les honoraires peuvent être remisés lors de la signature d'un avenant prix de vente net vendeur à la baisse

BAREME DES HONORAIRES à partir du **01 mars 2023** à la charge de l'acquéreur*

« Agence de Château-Gontier »

1/ Sur les transactions de biens immobiliers anciens**

Montants nets des transactions	Honoraires TTC (TVA 20%)
< 71.500 €	Forfait de 5.000 €
de 71.501 € à 100.000 €	7%
de 100.001 € à 200.000 €	6%
de 200.001 € à 300.000 €	4%
de 300.001 € à 1.000.000 €	3.5%
> 1.000.000 €	3%

2/ Sur les transactions de fonds de commerce, entreprises, droits au bail, locaux commerciaux**

Montants nets des transactions	Honoraires HT
< 100.000 €	10%
de 100.001 € à 200.000 €	9%
de 200.001 € à 400.000 €	8%
de 400.001 € à 1.000.000 €	6%
> 1.000.000 €	5%

3/ Sur les locations (Baux soumis aux dispositions de la loi 89-462 du 06/07/1989)

Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.
Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du bailleur	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.

*Les honoraires des biens exceptionnels, des garages, parkings et places de stationnement sont à la charge des vendeurs

** Les honoraires peuvent être remisés lors de la signature d'un avenant prix de vente net vendeur à la baisse

BAREME DES HONORAIRES à partir du 01 mars 2023 à la charge de l'acquéreur*

« Ile de France : départements 60 - 75 - 78 - 77 - 91 - 92 - 93 – 94 »

1/ Sur les transactions de biens immobiliers anciens**

Montants nets des transactions	Honoraires TTC (TVA 20%)
< 62.500 €	Forfait de 5.000 €
de 62.501 € à 100.000 €	8%
de 100.001 € à 200.000 €	7,5%
de 200.001 € à 300.000 €	7%
de 300.001 € à 1.000.000 €	6%
> 1.000.000 €	5,5%

2/ Sur les transactions de fonds de commerce, entreprises, droits au bail, locaux commerciaux

Montants nets des transactions	Honoraires HT
< 100.000 €	10%
de 100.001 € à 200.000 €	9%
de 200.001 € à 400.000 €	8%
de 400.001 € à 1.000.000 €	6%
> 1.000.000 €	5%

3/ Sur les locations (Baux soumis aux dispositions de la loi 89-462 du 06/07/1989)

Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.
Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du bailleur	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.

*Les honoraires des biens exceptionnels, des garages, parkings et places de stationnement sont à la charge des vendeurs

** Les honoraires peuvent être remisés lors de la signature d'un avenant prix de vente net vendeur à la baisse



BIENS
IMMOBILIERS
ESTIMATIONS
NÉGOCIATIONS
et bien plus.

BAREME DES HONORAIRES du 01 janvier 2020 au 01 mars 2023

Agence de Laval

1/ Sur les transactions de biens immobiliers anciens

Montants nets des transactions	Honoraires TTC (TVA 20%)
< 62.500 €	Forfait de 5.000 €
de 62.501 € à 100.000 €	8%
de 100.001 € à 200.000 €	7%
de 200.001 € à 300.000 €	6%
de 300.001 € à 1.000.000 €	5%
> 1.000.000 €	4%

2/ Sur les transactions de fonds de commerce, entreprises, droits au bail, locaux commerciaux

Montants nets des transactions	Honoraires HT
de 1 € à 100.000 €	10%
de 100.001 € à 200.000 €	9%
de 200.001 € à 400.000 €	8%
de 400.001 € à 1.000.000 €	6%
> 1.000.000 €	5%

3/ Sur les locations (Baux soumis aux dispositions de la loi 89-462 du 06/07/1989)

Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.
Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du bailleur	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.



BIENS
IMMOBILIERS
ESTIMATIONS
NÉGOCIATIONS
et bien plus.

BAREME DES HONORAIRES du 01 janvier 2020 au 01 mars 2023

Agence de Château-Gontier

1/ Sur les transactions de biens immobiliers anciens

Montants nets des transactions	Honoraires TTC (TVA 20%)
< 71.500 €	Forfait de 5.000 €
de 71.501 € à 100.000 €	7%
de 100.001 € à 200.000 €	6%
de 200.001 € à 300.000 €	4%
de 300.001 € à 1.000.000 €	3.5%
> 1.000.000 €	3%

2/ Sur les transactions de fonds de commerce, entreprises, droits au bail, locaux commerciaux

Montants nets des transactions	Honoraires HT
< 100.000 €	10%
de 100.001 € à 200.000 €	9%
de 200.001 € à 400.000 €	8%
de 400.001 € à 1.000.000 €	6%
> 1.000.000 €	5%

3/ Sur les locations (Baux soumis aux dispositions de la loi 89-462 du 06/07/1989)

Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.
Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du bailleur	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.



BIENS
IMMOBILIERS
ESTIMATIONS
NÉGOCIATIONS
et bien plus.

BAREME DES HONORAIRES

du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2019

1/ Sur les transactions de biens immobiliers anciens

Montants nets des transactions	Honoraires TTC (TVA 20%)
< 50.000 €	Forfait de 5.000 €
de 50.001 € à 100.000 €	8%
de 100.001 € à 200.000 €	7%
de 200.001 € à 300.000 €	6%
de 300.001 € à 1.000.000 €	5%
> 1.000.000 €	4%

2/ Sur les transactions de fonds de commerce, entreprises, droits au bail, locaux commerciaux

Montants nets des transactions	Honoraires HT
de 1 € à 100.000 €	10%
de 100.001 € à 200.000 €	9%
de 200.001 € à 400.000 €	8%
de 400.001 € à 1.000.000 €	6%
> 1.000.000 €	5%

3/ Sur les locations (Baux soumis aux dispositions de la loi 89-462 du 06/07/1989)

Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.
Honoraires TTC (TVA 20%) à la charge du bailleur	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8,00 €/m2 Exigibles à la signature du bail.
Réalisation de l'état des lieux	3,00 €/m2 Dans la limite d'1 mois de loyer. Exigibles après la réalisation de l'état des lieux.